

Délibération

**Avis de la CCIRS  
sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
de la Commune d'Etaules**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, régulièrement consultée à distance, de mercredi 25 septembre à 11h à vendredi 27 septembre 2019 à 11h, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice

Vu la délibération Conseil Municipal de la Ville d'Etaules en date du 27 juin 2019, approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Etaules et ses annexes,

Vu les articles L153-16, L132-7 et R153-4 du Code de l'Urbanisme, mentionnant les conditions dans lesquelles la CCIRS est amenée à rendre un avis sur le projet, en qualité de Personne Publique Associée,

Vu le Règlement intérieur de la CCIRS en vigueur, et notamment l'article C2-S1-SS2 -7 sur la consultation à distance de l'assemblée générale,

Considérant le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de la Commune d'Etaules et ses annexes,

Considérant les commentaires émis par les chefs d'entreprises élus et associés de l'antenne CCIRS de Royan,

**Expose les éléments suivants :**

- La CCIRS souligne l'importance des objectifs de la commune en matière de développement économique, à savoir :
  - Soutenir le pôle commercial et de services du centre-bourg,
  - Permettre la diversité des fonctions en autorisant les services et activités compatibles avec l'habitat, nécessaires à la fois à la population permanente mais aussi au maintien et au développement de l'activité touristique,
  - Préserver et aménager les espaces publics porteurs de dynamique économique
  - Autoriser une extension limitée de la zone économique (UY) existante
- Cette stratégie vise à enrayer la chute du nombre d'emplois dans les commerces de la commune, passant de 126 à 76, entre 2010 et 2015.
- Actuellement, plus de 6 friches d'activité sont observables, avec pour certaines la présence de l'enseigne de l'ancienne activité. Ces friches sont surtout situées dans la rue principale, la rue Charles Hervé, bien que la commune ait réalisé des travaux de voirie et trottoirs dans cette rue.

La rue a été embellie mais subsiste un effet de linéaire peu attractif dans cette rue traversière d'Etaules. La configuration n'incite pas à s'arrêter, le stationnement étant impossible.

- La CCIRS suggère de recréer une cohérence commerciale dans le centre bourg, autour de la Place de Verdun, à côté de la pharmacie, entre la rue de la Poste et la rue de la Gare pour une meilleure identification de l'espace commercial. Cette nouvelle emprise permettrait :
  - De créer des animations en faveur du commerce.
  - De réaliser des liaisons douces depuis les quartiers d'habitat vers ce pôle commercial bien identifié qui propose des stationnements.
- Enfin, la CCIRS soutient la zone foncière réservée au développement de l'entreprise Moussion.

**Emet l'avis suivant :**

La CCI Rochefort et Saintonge émet un avis **favorable** sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Etaules.

**Autorise :**

Le Président de la CCIRS à transmettre cet avis au Maire de la commune d'Etaules.

---

CCI Rochefort et Saintonge - DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale,  
consultée à distance du 25 septembre à 11h au 27 septembre 2019 à 11h

Nombre de votants (= quorum)  
Nombre de voix POUR  
Nombre de voix CONTRE  
Nombre d'ABSTENTIONS

23 25  
0 2

Gérard Filoche

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président